



DESCRIPTION D'EMPLOI – SECTION LOCALE 2000

Approbation

	a	m	j
08 07 22			
Michel Lefebvre, directeur DESC	08	07	
Roger Perrot, dir. rég. Est/Nord du QC et dir. rés. Distribution	08	07	18

No dossier : 220

Titre d'emploi : **Mécanicien dieseliste II**
Mécanicienne dieseliste II

Groupe : Métier annexe

NATURE DU TRAVAIL

Planifier, coordonner et réaliser les travaux de maintenance sur les composantes mécaniques de l'appareillage et des équipements des génératrices mobiles situées en centrales, en postes, en chantiers et en villes.

Déterminer la solution optimale à appliquer selon les normes et méthodes en vigueur.

Agir à titre de personne ressource dans son domaine d'activités.

TÂCHES TYPES

1. S'assurer de la disponibilité des ressources matérielles, au moment opportun, pour la réalisation des travaux de maintenance, entre autres en participant à l'élaboration de la charge annuelle de maintenance et en s'assurant que tous les équipements de protection individuelle (EPI) et de sécurité soient disponibles pour les travaux.
2. Déterminer la solution optimale suite au diagnostic lors de situations complexes.
3. Réaliser les travaux d'entretien préventifs des moteurs diesel et de ses auxiliaires (inspection retour, inspection prévisionnelle, inspection limitée, inspection complète, reconditionnement) et autres projets tels que faire des modifications sur les équipements.
4. Réaliser ou faire réaliser les travaux d'entretien correctifs des moteurs diesel et de ses auxiliaires selon les priorités. Communiquer avec les fournisseurs, si requis.
5. Fournir, dans son domaine d'activités, l'assistance technique requise.
6. Réaliser ou faire réaliser les essais de mise en route et participer à la mise en service des moteurs diesel.
7. Réaliser des modifications aux moteurs diesel et de ses auxiliaires, telles que le repositionnement de bouton d'urgence et le cadennassage.
8. Valider la conformité des appareils de levage, faire l'entretien et effectuer ou faire effectuer les réparations requises.
9. Entretenir les systèmes d'air comprimé.
10. Rendre compte des activités en rédigeant, en enregistrant ou en vérifiant divers rapports.
11. Participer à l'identification des besoins de formation pour l'équipe de travail et suggérer des moyens pour y répondre.
12. Appliquer dans les opérations quotidiennes les normes du système de gestion environnementale.
13. S'assurer que les mesures de sécurité soient observées.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRÉ	3	3	2	2	3	2	4	3a	5	3	5		
POINTAGE	45	27	10	8	42	14	60	18	25	42	30	321	7

Emis par la Direction Expertise et stratégies corporatives

Date officielle : 06 06 26
A M J